

Des missions publiques dégradées

La construction de cette inter-ministérielle a été faite de bric et de broc. Elle accompagne les conséquences de la mise en œuvre de la RGPP puis de la MAP.

Écologie et agriculture ont continué leur rapprochement départemental entamé par le début de fusion des DDE et DDA. La DDT(M) prolongeait ainsi une logique avancée avec, au passage, le délestage de missions et de personnels.

Plus compliquée a été la constitution des DDPP, DDSCS et DDSCSP.

Au nom de « synergies », les personnels de la DGAL (agriculture) et de la

DGCCRF ont été placés sous une autorité commune en DDPP. Au mieux les agents travaillent selon la méthode antérieure qui prévoyait déjà, par des conventions inter administratives, des interventions communes quand elles étaient nécessaires. Au pire, la machine s'est enrayée sous les attaques permanentes d'une bureaucratie qui n'a fait que se développer.

Les personnels de l'administration sanitaire et sociale ont été partiellement affectés en cohésion sociale (CS). Le lien original articulant le sanitaire et le social a été rompu avec la création des Agences Régionales de Santé.

Les personnels de Jeunesse & Sports ont été totalement affectés en CSJS pour tenter de supprimer toute la dimension « éducation populaire, sports

pour tous », de manière à promouvoir au niveau ministériel les seuls sports de haut niveau.

Les déléguées aux droits des femmes ont été rattachées aux DDSCS, perdant ainsi de leur transversalité d'intervention, alors qu'elles étaient rattachées précédemment aux Préfets.

Que dire des DDSCSP, ce patchwork sans fil conducteur autre que celui de regrouper à tout prix des agents travaillant dans un département (où comment regrouper sous dans une même direction l'hébergement des demandeurs d'asile, le contrôle sanitaire des élevages porcins et des abattoirs, l'habilitation des centres de vacances pour handicapés, la vente à distance !!!)



CE QU'IL NOUS FAUT

Un État qui protège et soutient les citoyens, qui oriente et accompagne l'économie au service de l'humain et respectant l'environnement, qui contrôle la mise en œuvre des réglementations.

La dimension sociale de l'État doit être réaffirmée. Les missions relevant de ce champ doivent être coordonnées avec celles assurées par les collectivités territoriales. L'État se doit de mettre en œuvre directement ses propres missions et s'assurer de leur impact et leur efficacité. Il lui revient de s'assurer du respect des droits et de la réponse aux besoins sur l'ensemble de territoire, dans un souci d'égalité.

Les missions de développement durable, dans une nouvelle logique à mettre en place (reconquête de l'emploi et de l'activité industrielle, transition énergétique et écologique...), doivent également être assurées par des administrations d'État. Ainsi, parce que les finalités de l'ingénierie publique doivent être au service des intérêts collectifs des citoyens qui contribuent, par l'impôt, au financement des infrastructures publiques, elle ne peut être déléguée au secteur marchand. Pour la CGT, l'État ne doit pas renoncer à assurer certaines fonctions d'opérateur, d'exploitation. Le conseil utile appelle de la technicité !

Il est nécessaire que l'État assure un rôle développeur et opérateur, garant de l'intérêt général, de l'efficacité des droits fondamentaux, de l'égalité et de la cohésion sociale et territoriale.

Les missions de contrôle et d'inspection doivent être développées et reconquises. L'État doit une protection économique comme il doit la protection de la santé et de l'environnement. Il ne peut déléguer une telle responsabilité.



Toutes les missions sont en régression, quand elles ne sont pas purement et simplement abandonnées, le tout sous couvert de priorisation de l'action publique de l'Etat



Sans clairement le faire savoir, le gouvernement fait le choix du marché et, par conséquent de la régression de l'intervention de l'État.

► Après la fin de l'ingénierie publique « concurrentielle », les prestations d'ATE-SAT aux petites communes (assistance technique-solidarité territoriale), sont laissées au secteur marchand sans étude d'impact sur les surcoûts pour les collectivités.

► Les inspections sanitaires en abattoirs sont largement déléguées aux opérateurs privés, sur lesquels l'administration exerce un vague droit de regard.

► Au sein des missions ADS (Application du Droit des Sols), il est mis fin à l'instruction gratuite des actes pour le compte des collectivités de plus de 10 000 habitants. Mais le projet de loi réforme territoriale prévoit pour 2017 des seuils obligatoires d'intercommunalités à 20 000 habitants ! L'État encourage au passage les agents concernés (2.800) à aller se vendre auprès de collectivités qui en général ne peuvent ou ne souhaitent pas les récupérer.

► Le transfert des OPA (Ouvriers des Parcs et Ateliers) suit celui des Parcs de l'Équipement aux conseils généraux, avec l'exercice du droit d'option entre FPT et FPE. Mais la réforme territoriale prévoit le transfert des voiries départementales et des personnels d'exploitation des conseils généraux vers les régions...

Les agences ne sont pas en reste. L'éclatement des missions sociales a connu son apogée avec la partition des missions sanitaires transférées aux agences régionales de santé.

Cette coupure, couplée avec la diminution des crédits de prévention, a fait passer à la trappe les politiques d'intervention de santé en direction des publics les plus fragiles. Elle a considérablement diminué les leviers d'action dont disposent les services de l'État en Cohésion Sociale.

Même ce qui a longtemps été considéré comme relevant du rôle régalién de l'État (comme le contrôle économique) est attaqué. Éclatées entre directions départementales interministérielles et directions de régions couvrant un périmètre qui n'a plus cours à Bercy depuis plusieurs années, les missions de la DGCCRF, relevant de pouvoirs juridiques de plus en plus complexes, sont de moins en moins mises en œuvre ou avec des difficultés telles que leur portée en est largement affectée.

Ces régressions sont rejetées par les agents qui, sous des formes diverses, se sont engagés dans des luttes au cours des dernières années. Ils ont souvent interpellé les usagers qui sont les premiers perdants des politiques menées.



Votez pour les candidats CGT

votez pour vous.

Une organisation qui permette d'exercer efficacement les missions

L'organisation territoriale de l'État doit être revue. Il est urgent de sortir des schémas qui ne fonctionnent pas. Pour cela, plutôt qu'une nouvelle « revue des missions », synonyme de nouvelles destructions et dont pas plus les DDI que les autres échelons ne sortiront indemnes, il est nécessaire de repartir des besoins, de mesurer ce qui fonctionne bien ou mal, d'évaluer ce qui n'est pas couvert et proposer une organisation adaptée.

Il faut sortir les missions et les agents de la tutelle des préfets. Les ministères doivent reprendre la main sur la mise en œuvre des missions qui sont de leur ressort. Il n'y a pas de « fonctions support ». Ce vocable n'a pour but que de réduire encore plus les moyens par une pseudo rationalisation des tâches. Loin de générer des économies (rappelons-nous l'ONP), ce sont surtout des difficultés, parfois insurmontables, qui apparaissent quand les services sont privés des agents chargés de gestion ou d'informatique. Ces agents participent pleinement à l'exercice des missions publiques. Proches de leurs collègues qui mettent en œuvre directement ces missions, ils sont mieux placés pour répondre à leurs besoins et aux spécificités induites, améliorant ainsi l'efficacité d'ensemble.

Enfin, il faut que cessent ces mises en concurrence permanentes entre agents, entre administrations. Les différents acteurs publics doivent pouvoir exercer des missions avec un périmètre et des contenus clairement définis, dans une saine complémentarité.

Des moyens pour les missions de service public

Sans abondement en effectifs, c'est l'asphyxie assurée, c'est la fermeture programmée de sites.

C'est une polyvalence à outrance qui met en difficulté les agents qui ne peuvent développer une technicité optimale dans tous les domaines, parfois au pied levé. C'est la régression du recours à la formation professionnelle, pensée de plus en plus en région (soit très pointue, soit trop généraliste pour être attractive) et de moins en moins par les ministères garants de la technicité des contenus.

Il faut que cessent immédiatement les suppressions d'emplois, que soit mis en place, de manière négociée, un plan pluriannuel de recrutement et de requalification, ainsi que de résorption de la précarité.

Il est essentiel et urgent de se mobiliser pour gagner une réforme profonde issue des débats avec les citoyens, les collectivités mais aussi avec les agents publics et leurs représentants syndicaux !

Pour la défense et la reconquête
des missions publiques,
Le 4 décembre 2014, VOTEZ
ET FAITES VOTER CGT

